

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 27 juin 2025, 20h

nbre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 14
2 Contre
12 Pour

Date de la convocation
23/06/2025
Date d'affichage
23/06/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme GIRERD Huguette ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : Mme BOUVIER Laetitia (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à GIRERD Huguette) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à CHATILLON Tiphanie).

Absents : M. SURGERE Clément.

Secrétaire de séance : Mme CHATILLON Tiphanie

Objet de la délibération : DROIT DE PLACE – OCCUPATION DOMAINE PUBLIC
COURSE DE CAISSE A SAVON – M. ANTHONY BARBIER

Affaire n° 31/2025

Mme le Maire explique que la 2^e édition de la course de caisses à savon aura lieu le samedi 20 septembre 2025. Elle sera reportée au 27 septembre en cas de pluie et annulée s'il pleut le 27 septembre.

La descente des engins est prévue Rue du Château et Rue du Montet qui sera donc interdite à la circulation. Par sécurité, des bottes de paille seront installées sur les côtés de la rue.

Compte tenu de l'occupation de la rue du Château, Place de l'Astrée et rue du Montet durant toute la journée, avec l'interdiction de circulation et de stationnement, il est proposé de demander un droit de place de 100 € à l'organisateur, M. Anthony BARBIER.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'un droit de place d'un montant de 100 € pour cette manifestation ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces en ce sens.

Fait et délibéré.
Mme le Maire,

Y. VALLIN.

